
CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 22 novembre 2017 à 18h30 heures,
À Méry – Savoie Hexapôle – Bâtiment l'Agrion

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	
2	AIX-LES-BAINS	T	Marina FERRARI	Départ après la 40 ^{ème} délibération
3	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	
4	AIX-LES-BAINS	T	Aurore MARGAILLAN	
5	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Marc VIAL	
6	AIX-LES-BAINS	T	Nicolas VAIRYO	Pouvoir de Christiane MOLLAR
7	AIX-LES-BAINS	T	Evelyne FORNER	
8	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Claude CAGNON	Pouvoir de Pascal PELLER
9	AIX-LES-BAINS	T	Corinne CASANOVA	
10	AIX-LES-BAINS	T	André GIMENEZ	Départ après la 40 ^{ème} délibération
11	LA BIOLLE	T	Blandine BELLANCA	
12	LA BIOLLE	T	Fabien COUDURIER	
13	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	
14	LE BOURGET DU LAC	T	Françoise CARON	Pouvoir de Marie-Pierre FRANÇOIS
15	LE BOURGET DU LAC	T	Pierre HOCHARD	
16	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	Pouvoir de Florence DUNOYER
17	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	Nicole FALCETTA	
18	CHINDRIEUX	T	Marie-Claire BARBIER	Pouvoir d'Olivier ROÛNARD
19	CONJUX	T	Claude SAVIGNAC	
20	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
21	ENTRELACS	T	Bernard MARIN	
22	ENTRELACS	T	Yves GRANGES	
23	ENTRELACS	T	Jean-François BRAISSAND	
24	ENTRELACS	T	Henri GARNIER	
25	GRESY-SUR-AIX	T	Didier FRANÇOIS	Pouvoir de Robert CLERC
26	MERY	T	Eudes BOUVIER	
27	MERY	T	Nathalie FONTAINE	
28	LE MONTCEL	T	Jean-Christophe EICHENLAUB	
29	MOTZ	T	Olivier BERTHET	
30	MOUXY	T	Gabrielle KOEHREN	
31	MOUXY	T	Nicolas MARC	
32	ONTEX	S	Nadine BELAOUS	
33	PUGNY-CHATENOD	S	Marc MORAND	
34	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	Pouvoir de Colette GILLET
35	SAINT OURS	T	Christian REBELLE	
36	SAINT PIERRE DE CURTILLE	T	Sylvie L'HEVEDER	
37	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	Denise DE MARCH	
38	TRESSERVE	T	Jean-Claude LOISEAU	Départ après la 1 ^{ère} délibération Pouvoir de Renaud BERETTI
39	TRESSERVE	T	Annie MOULIN	Départ après la 40 ^{ème} délibération
40	TREVIGNIN	T	Gérard GONTHIER	
41	VIONS	T	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
42	VIVIERS-DU-LAC	T	Robert AGUETTAZ	
43	VIVIERS-DU-LAC	T	Martine SCAPOLAN	
44	VOGLANS	T	Martine BERNON	Pouvoir d'Yves MERCIER

26 communes présentes



Autres présents non votants :

Frédéric GIMOND
Laurent LAVAISIERE
Martine REVOL
Christophe PIRAT
Christophe TOUZEAU
Françoise GRAVIER
Olivier VERDENAL
Véronique MERMOUD
Catherine FABBRI
Fabien DIDIER
Pascal RAMPNOUX
Estelle COSTA de BEAUREGARD

Directeur Général des Services
Directeur Général Adjoint
Directrice de cabinet
Directeur des services à la population
Directeur du Pôle Eau
Directrice du Pôle Ressources
Responsable service Finances
Responsable Urbanisme – Habitat – Foncier
Responsable Politique de la Ville
Directeur des Ressources Humaines
Trésorier
Responsable Juridique/Assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 15 novembre 2017 à laquelle était joint un dossier de travail de 278 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 49 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 44 présents (42 titulaires et 2 suppléants), et 54 votants.

*RESSOURCES HUMAINES***Modification du tableau des emplois permanents au 1^{er} décembre 2017**

Monsieur le Président rappelle qu'il appartient au conseil communautaire de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services. Il présente les modifications de poste suivantes :

I – Création de postes

En raison du changement d'affectation de 2 agents du service de collecte des déchets, ainsi que du départ à la retraite d'un agent du service de la collecte des ordures ménagères, il convient de créer :

- 3 postes d'adjoints techniques

En raison du transfert de la compétence sociale des CCAS d'Aix-les-Bains, CIAS de Grésy-sur-Aix et CIAS du Bourget-du-Lac, il y a lieu de créer les postes suivants au sein du Pôle Ressources :

- 3 postes d'adjoints administratifs
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2e classe
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe
- 1 poste de rédacteur principal de 2e classe

Ces 6 postes correspondent soit à des transferts d'agent en fonction, depuis les 3 établissements cités, soit à des postes financés par transfert de charge via les attributions de compensation des communes.

En raison de mobilité interne :

- Afin d'assurer le remplacement de l'assistante du service des déchets (mobilité de l'assistante en poste vers le service comptabilité) il convient de créer :

- 1 poste d'adjoint administratif

- Afin d'assurer le remplacement du responsable du centre aquatique (mobilité sur un poste d'assistant de prévention), il convient de créer :

- 1 poste d'attaché territorial

Pour ce recrutement, Monsieur le Président expose à l'Assemblée qu'en application des dispositions de l'article 34 de la loi 54-53 du 26 janvier 1984 modifiée, il convient de préciser les points suivants :

- Le motif invoqué pour le recrutement : obligatoirement en raison du recrutement infructueux d'un fonctionnaire
- Le niveau exigé pour le recrutement
- Le niveau de rémunération.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de préciser les éléments suivants :

- L'emploi de responsable du Centre Aquatique pourra être, le cas échéant, si aucun fonctionnaire n'a pu être recruté, pourvu par un agent non titulaire en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,
- Les candidats devront justifiés d'un niveau Licence

- L'agent non titulaire sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade des attachés territoriaux.

Dans le cadre de la réorganisation des MSAP, il convient de créer :

- 1 poste de rédacteur (Albens) en substitution d'un agent en poste au sein de la MSAP, et dont le contrat prend fin le 31 décembre 2017 ;
- 1 poste de rédacteur (Chautagne) – poste qui serait pourvu à compter du 1er mars 2018.

Ces postes sont financés à hauteur de 100 % par les subventions versées par l'Etat et la CAF.

Au sein du Pôle Eau, en raison de la structuration du service suite à la reprise progressive de gestion de nouveaux périmètres, et conformément aux orientations de gestion du service présentées en bureau communautaire le 21 septembre 2017, il convient de créer :

- Pour la partie réseaux assainissement et eau potable,
 - 1 poste de technicien (travaux – réseaux) qui serait à pourvoir à compter du 01/05/2018
 - 2 postes d'adjoints technique (relevage des compteurs et contrôle des branchements) respectivement à pourvoir à compter du 01/03/2018 et du 01/07/2018
 - 2 postes d'adjoints technique (2 fontainiers) qui seraient à pourvoir à compter du 01/03/2018
- Pour la partie traitement des eaux,
 - 1 poste de technicien (laborantin) qui serait à pourvoir à compter du 01/06/2018
 - 1 poste d'adjoint technique (exploitation) qui serait à pourvoir à compter du 01/06/2018

Par ailleurs, afin d'élargir les possibilités de recrutement, il convient de créer également au sein de la régie assainissement :

- Pour la partie réseaux assainissement et eau potable,
 - 1 poste de technicien (travaux – réseaux)
 - 2 postes d'adjoints technique (relevage des compteurs et contrôle des branchements)
 - 2 postes d'adjoints technique (2 fontainiers)
- Pour la partie traitement des eaux,
 - 1 poste de technicien (laborantin)
 - 1 poste d'adjoint technique (exploitation)

II – Création de postes dans le cadre des avancements de grade et promotion interne au titre de l'année 2017-2018 :

A compter du 1er décembre 2017, les modifications suivantes sont apportées au tableau des effectifs, afin de pouvoir nommer les agents inscrits sur la liste d'aptitude au titre de la promotion interne ou de la réussite à l'examen professionnel et dans le cadre d'un avancement de grade, après présentation devant les commissions administratives paritaires du centre de gestion de la Savoie :

- Filière technique :
 - création de 2 postes d'agents de maîtrise
 - création d'un poste d'ingénieur
- Filière administrative :
 - création d'un poste de rédacteur
 - création d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps non complet (17h30)

- création d'un poste d'attaché principal

La suppression des postes sur les anciens grades interviendra après la nomination des agents sur les nouveaux grades.

III – Transformation de postes

Par délibération en date du 26 septembre 2012, 2 postes d'adjoints administratifs ont été créés au service des transports scolaires. Afin d'assurer une harmonisation des recrutements, il est proposé de transférer ces 2 postes en filière animation sur le grade d'adjoint d'animation.

En raison de la démission d'un agent intercommunal intervenant pour le service des transports scolaires sur un grade ne relevant pas de nos compétences, il y a lieu de transformer un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles en 1 poste d'adjoint d'animation.

IV – Suppression de postes

Suite aux avancements de grade, il convient de supprimer les postes dans les anciens grades des agents ayant bénéficié d'un avancement, à savoir :

- 1 poste de technicien
- 1 poste de rédacteur
- 1 poste d'ETAPS
- 3 postes d'agents de maîtrise
- 5 postes d'adjoints technique principal de 2^{ème} classe
- 5 postes d'adjoints techniques
- 7 postes d'adjoints administratif principal de 2^{ème} classe

Par ailleurs, en raison de la fermeture de l'aquarium et du transfert de la compétence économie au syndicat Chambéry Grand Lac Economie, il y a lieu de supprimer :

- 1 poste de directeur
- 1 poste d'ingénieur
- 1 poste d'attaché principal
- 2 postes de rédacteur

Suite au recrutement de 2 agents en qualité de non titulaire sur la régie à autonomie financière de l'Assainissement, il convient de supprimer les postes qui avaient été ouvert sur le tableau des emplois permanents de Grand Lac :

- 1 poste de rédacteur
- 1 poste de technicien

Suite au départ d'un agent en contrat aidé et en raison du non remplacement, il convient de supprimer :

- 1 poste en CUI/CAE

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales seront prévus au budget 2017.

-
- VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
 - VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
 - VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ;

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE le tableau des emplois permanents de Grand Lac au 1^{er} décembre 2017,
- APPROUVE les modifications apportées audit tableau à compter du 1^{er} décembre 2017.

Aix-les-Bains, le 22 novembre 2017

Le Président,
Dominique DORD



- | |
|-----------------------------|
| - Délégués en exercice : 70 |
| - Présents : 40 |
| - Votants : 49 |
| - Pour : 49 |
| - Contre : 0 |
| - Abstentions : 0 |
| - Blancs : 0 |

TABLEAU DES EFFECTIFS 1ER DECEMBRE 2017

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	EFFECTIF TITULAIRE FPT	EFFECTIF CONTRACTUEL	MOTIF DU CONTRAT
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Emplois fonctionnels :						
Détaché sur l'emploi fonctionnel de DGS (40 000 à 80 000 habitants)	A	1	1	1		
détaché sur l'emploi fonctionnel de DGAS (40 000 à 150 000 habitants)		1	1	1		
Administrateur territorial						
Administrateur territorial :	A	0	0			
Directeur territorial :						
Directeur territorial :	A	3	2	1	1	CDI
Attachés territoriaux :						
Attaché principal	A	3	2	2		
Attaché	A	14	12	6	6	art 3-2 art 3-3 art 3-3 art 3-3 CDI art 3-3
Rédacteurs territoriaux :						
Rédacteur principal 1ère classe	B	1	1	1		
Rédacteur principal 2ème classe	B	2	1	1		
Rédacteur	B	5	1	1		
Adjoint administratifs territoriaux :						
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	13	12	12		
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	13	12	12		
Adjoint administratif principal 2ème classe à temps non complet (17h 30mn)	C	1	0	0		
Adjoint administratif	C	17	13	10	3	ATA (art 3 1°) CDI ATA (art 3 1°)
Adjoint administratif à temps non complet (17h 30mn)	C	1	1	1		
TOTAUX		75	59	49	10	
FILIERE TECHNIQUE						
Ingénieurs territoriaux :						
Ingénieur principal	A	7	7	5	2	CDI CDI
Ingénieur	A	9	8	8		
Techniciens territoriaux :						
Technicien principal 1ère classe	B	8	8	8		
Technicien principal 2ème classe	B	1	1	1		
Technicien	B	6	4	1	3	ATA (art 3 1°) art 3-2 art 3-2
Adjoint techniques territoriaux :						
Agent de maîtrise principal	C	3	3	3		
Agent de maîtrise	C	5	2	2		
Adjoint technique principal 1ère classe	C	17	17	17		
Adjoint technique principal 2ème classe	C	21	20	20		
Adjoint technique	C	39	31	28	3	art 3-2 art 3-2 art 3-2
Adjoint technique à temps non complet	C	4	4	3	1	art 3-2
TOTAUX		120	105	96	9	
FILIERE ANIMATION						
Adjointes territoriales d'animation :						
Adjoint d'animation 1ère classe	C	4	4	2	2	ATA (art 3 1°) art 3-2 ATA (art 3 1°)
TOTAUX		4	4	2	2	
FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE						
Agent Territorial Spécialisée des Ecoles Maternelles :						
ATSEM 1ère classe	C	0	0	0	0	
TOTAUX		0	0	0	0	
FILIERE SPORTIVE						
Educateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives (E.T.A.P.S.) :						
E.T.A.P.S. principal 1ère classe	B	4	4	4		
E.T.A.P.S. principal 2ème classe	B	0	0	0		
E.T.A.P.S.	B	2	2	2		
Opérateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives (O.T.A.P.S.) :						
O.T.A.P.S. principal	C	1	1	1		
TOTAUX		7	7	7	0	
TOTAL GENERAL TITULAIRES-STAGIAIRES		206	175	154	21	

TABLEAU DES EFFECTIFS CONTRACTUELS SUR EMPLOIS PERMANENTS AU 1ER DECEMBRE 2017

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	INDICE BRUT	MOTIF DU CONTRAT
Collaborateur de cabinet	A	1	1	IB 975	art 110 loi 26/01/1984
CAE/CUI MSAP	C	1	1		
TOTAL GENERAL CONTRACTUELS		2	2		

TABLEAU DES EFFECTIFS CONTRACTUELS - REGIE ASSAINISSEMENT A AUTONOMIE FINANCIERE AU 1ER AOUT 2017

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	GROUPE	MOTIF DU CONTRAT
Ingénieur principal	A	0	0	VII	
Technicien principal 1ère classe	B	1	1	V	CDI
Technicien principal 2ème classe	B	1	1	IV	CDI
Technicien	B	6	4	IV	CDI
					CDI
					CDI
Rédacteur principal 1ère classe	B	1	1	IV	CDI
Agent de maîtrise principal	C	1	1	III	CDI
Adjoint technique 2ème classe	C	7	2	I	CDI
Adjoint administratif 2ème classe	C	1	1	I	CDD
TOTAL REGIE "ASSAINISSEMENT"		18	11		

TOTAL GENERAL GRAND LAC	226	188
--------------------------------	------------	------------

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Modification du tableau des emplois permanents au 1er décembre 2017

Date de transmission de l'acte : 27/11/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 27/11/2017

Numéro de l'acte : d2131 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20171122-d2131-DE

Date de décision : 22/11/2017

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
4.1.1. Créations et transformations d'emplois